



COOPÉRATION

Le CICR soutient les activités des Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Sénégal au profit des populations vulnérables.

Préparation et réponse aux urgences

La prise en charge optimale des besoins des populations vulnérables étant au centre des priorités, les capacités opérationnelles des branches des Sociétés nationales situées dans les zones à risque sont renforcées à travers la formation et le recyclage en premiers secours de leurs volontaires.

Renforcement des capacités institutionnelles

Les Sociétés nationales agissent en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire et incarnent les principes et idéaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. A ce titre, le CICR les accompagne dans la révision de leurs statuts et règlements intérieurs ainsi que dans le recrutement et la formation de personnel qualifié. Le CICR privilégie une approche visant à favoriser le renforcement des capacités des Sociétés nationales.



PRÉVENTION

Promotion du droit et des principes humanitaires universels

Le CICR offre son soutien aux pays couverts par la délégation régionale pour la ratification et la mise en œuvre nationale des traités et conventions de droit international humanitaire (DIH)*.

Des rencontres de sensibilisation sont organisées au profit des autorités locales et nationales, des membres des forces armées et de sécurité, des autres porteurs d'armes, de la société civile et du monde académique.

L'institution offre également son soutien à l'intégration du DIH au sein des forces armées du Sénégal et de la Gambie, ainsi que dans certaines institutions d'enseignement supérieur.

**Le DIH est l'ensemble des règles, qui, en temps de conflit armé, protègent les personnes qui ne participent pas, ou ne participent plus, aux hostilités. Cette branche du droit stipule que le choix des méthodes et moyens de guerre n'est pas illimité. L'objectif du DIH est de limiter les souffrances humaines en temps de conflit armé.*

Le CICR est une organisation impartiale, neutre et indépendante, qui a la mission exclusivement humanitaire d'apporter protection et assistance aux victimes de conflits armés et autres situations de violence.

Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.



Les noms de pays et de régions utilisés ici ont pour seul objet de faciliter la consultation et n'ont aucune signification politique particulière.

Délégation régionale CICR Dakar
Tél. : +221 33 869 13 69 Email : dak_dakar@icrc.org

Sous-délégation CICR Ziguinchor
Tél. : +221 33 991 61 06 Email : zig_ziguinchor@icrc.org

Mission CICR Bissau
Tél. : +245 320 36 59 Email : bis_bissau@icrc.org

www.icrc.org
© CICR, octobre 2010



Photo : CICR / Bruno Bernabini

DÉLÉGATION RÉGIONALE DAKAR

Pour le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal

2010.113/001





PROTECTION

Protection de la population dans des zones touchées par la violence armée

Afin de prévenir toute atteinte à la vie et à la dignité des populations, le CICR s'efforce de maintenir un dialogue constant avec tous les porteurs d'armes (corps de défense et de sécurité et autres groupes armés), en promouvant le respect du droit et des principes humanitaires universels.

Protection des personnes privées de liberté

Afin de promouvoir des conditions de détention conformes aux lois nationales et aux standards internationaux, le CICR visite des personnes privées de liberté au Sénégal et en Guinée-Bissau. Les détenus relevant de son mandat sont suivis individuellement. Notamment, quand ces personnes sont détenues, par les autorités ou par des groupes armés, en relation avec un conflit armé, une situation de violence ou pour des raisons liées à la sûreté de l'État.

Rétablissement du lien familial

Le CICR dispose d'un programme de rétablissement des liens familiaux visant à rétablir le contact entre les membres d'une même famille dispersée du fait de conflits, de déplacements forcés, de catastrophes naturelles ou pour d'autres raisons, telles les migrations.

Pour les personnes privées de liberté, ce programme est offert à ceux n'ayant pas de contacts avec leurs familles. L'institution offre aux détenus la possibilité de renouer ce contact par des appels téléphoniques ou l'envoi de Messages Croix-Rouge (MCR).



ASSISTANCE

Le CICR développe des activités d'assistance dans les zones affectées par la violence armée en Casamance et dans le nord-ouest de la Guinée-Bissau, également touché par les conséquences de cette violence.

Assistance d'urgence

En Casamance, le CICR apporte une assistance de première nécessité aux personnes rendues vulnérables (déplacées ou retournées) par la violence armée.

Accès aux soins de santé primaire

En Casamance, le CICR réhabilite, construit et équipe des structures de santé en milieu rural. Les autorités sanitaires sont soutenues pour la supervision des structures de santé ou la formation du personnel.

Amélioration de l'accès à l'eau potable

En Casamance et en Guinée-Bissau, le CICR améliore l'accès à l'eau en milieu rural par la réhabilitation ou la construction de points d'eau et de puits. Au Sénégal, des artisans réparateurs sont formés pour entretenir ces infrastructures.

Soutien à la production agricole

En Casamance et en Guinée Bissau, le CICR soutient la mise en place de jardins maraîchers équipés de puits, au profit des femmes, leur permettant d'améliorer leurs revenus.

Microprojets

A Ziguinchor, des microprojets générateurs de revenus sont mis en place afin de soutenir des personnes vulnérables (déplacées ou résidentes).

Programme de prévention communautaire

En Casamance et en Guinée-Bissau, le CICR, les autorités sanitaires et les Croix-Rouge nationales, mènent des activités de prévention dans le domaine des IST, du choléra, du paludisme, des maladies diarrhéiques ou de l'hygiène et de l'assainissement.

Projets vétérinaires

Le CICR forme et équipe des auxiliaires vétérinaires, en Casamance, et des volontaires de la Croix-Rouge nationale, en Guinée-Bissau, pour permettre la vaccination et/ou le déparasitage du cheptel.